

<https://enseignants.se-unsa.org/Une-reforme-de-la-formation-qui-touche-au-corps-sans-parler-du-coeur>



Une réforme de la formation qui touche au corps sans parler du coeur

- Je suis... - Entrant dans le métier - Ma formation -

Date de mise en ligne : mercredi 13 février 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La formation initiale, où en est-on ?

Depuis plusieurs mois, les chantiers concernant la formation des enseignants et des CPE ont été ouverts, et pour certains, des textes devaient être présentés de manière précoce au CTMEN du 30 janvier 2019 mais ont finalement été retirés face à tant de précipitation, pour être réexaminées le 21 février. Mais que se passe-t-il pour la réforme de la formation ?

Exercer le plus beau métier du monde : quelle sera la nouvelle génération d'enseignants ?

Depuis quelques mois, la réforme de la formation initiale est discutée de façon puzzle, le master MEEF par ci, la préprofessionalisation par là (voir notre article), sans jamais parler des concours de recrutement... Comme si on évitait de poser la question clé : quels enseignants et CPE pour nos élèves ?

Ces choix de modifications de la structure de la formation n'induisent pas que des conséquences techniques (maquettes des Espé, épreuves des concours), mais touchent au coeur de ce que nous voulons pour notre Ecole. Qui passera le concours ? Une élite qui aura les moyens financiers de poursuivre 5 années d'études, ou tout étudiant quelque soit son origine sociale ?

Qui aura le concours ? Des étudiants experts d'une discipline, ou des étudiants qui se projettent dans le métier ?

Au SE-Unsa, nous ne voulons pas d'un système qui forme uniquement les anciens bons élèves pour les futurs élèves, mais nous disons que l'école a besoin d'enseignants et de CPE en phase avec les élèves d'aujourd'hui, et non en décalage, et c'est pourquoi nous revendiquons une démocratisation de la formation.

La formation initiale

Pour devenir enseignant ou CPE, il faut justifier d'un niveau master, valider des compétences professionnelles, et comme tout fonctionnaire, être recruté par concours. Les épreuves des concours ont lieu actuellement en fin de master 1 et n'ont pas vocation à avoir lieu en master 2, comme l'a récemment déclaré Jean-Michel Blanquer en ne se fondant sur rien qui n'ait été publié, rien qui n'ait été concerté alors même qu'il s'agit d'un des sujets de l'agenda social.

La voie de référence pour la formation initiale actuelle se déroule lors d'un master MEEF (pour la moitié des étudiants, l'autre moitié justifiant déjà d'un master 2, ils suivent un diplôme universitaire adossé au master MEEF2). Dans le cadre de l'agenda social, les formations dispensées au sein des masters MEEF ont été ré-examinées.

Le SE-Unsa a affirmé, dès le début des discussions, que :

- La formation et le recrutement des enseignants du premier et du second degré ne sauraient être dissociés.
- L'acquisition des compétences professionnelles doit être progressive et doit prendre en compte la diversité des publics.
- La formation professionnelle (professionnalisante) et universitaire est bien du ressort des Espé, elle mobilise des équipes pluricatégorielles.
- La formation doit se faire dans un continuum : de la préprofessionalisation en passant par le master MEEF puis une formation continuée les premières années

Les évolutions du master MEEF

La réécriture de l'arrêté fixant le cadre des formations dispensées au sein des master MEEF était nécessaire, afin

Une réforme de la formation qui touche au corps sans parler du coeur

d'impulser une harmonisation et une évolution des formations dans toutes les Espé.

La réaffirmation d'une formation universitaire professionnalisante, l'acquisition de compétences professionnelles disciplinaires, didactiques, scientifiques et liées aux contextes d'exercices du métier, une formation souple en quatre semestres, une formation en alternance intégrative, des parcours adaptés et des passerelles, voilà de quoi satisfaire le SE-Unsa.

La mention des dispositifs de préprofessionnalisation ainsi que de la formation lors des trois premières années d'exercice inscrit les masters MEEF dans un continuum de formation, cher au SE-Unsa.

Enfin, l'existence d'un référentiel de formation, et sa ré-écriture en deuxième mouture, est un point d'évolution fort.

Le SE-Unsa a fait des propositions de modifications pour les 22 articles de l'arrêté fixant le cadre des formations dispensées au sein des masters MEEF avec en annexe le référentiel de formation intitulé "Former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^e siècle ».